



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 08 JUIN 2021

Etaient présents (27)

Daniel BUCHWALDER,
Françoise PAICHEUR,
Jean-Marc ROBERT,
Maryline CHALOT,
Mathieu GAGLIARDI,
Laurence DI VANNI,
Jean FORESTI,
Catherine JACQUOT,
Nicolas PIERGUIDI,
Jean-Claude PERROT,
Madeleine MAUFFREY,
Gérard MANCHEC,
Patrick LIEGEART,
Alain KMOCH,
Christine GUEY,
Jean-Luc MIESKE,
Lysiane MABIRE,
Magali MEINIER,
Brigitte ALZINGRE,
Romuald GADET (arrivé à
18h35)
Sophie MOREL,
Clément GIRARD (arrivé à
18h35)
Eric LANUSSE CAZALE,
Denis TISSERAND,
Christian TOITOT,
Sergio BEE,
Sylvie WERNY,
Sophie GEHIN.

Etaient excusés ayant donné procuration (2)

Léa LEMOINE a donné
procuration à Magali
MEINIER
Christian TOITOT a donné
procuration à Denis
TISSERAND

Assistaient à la séance

Samuel BUHLER
Directeur Général des
Services
Kayhan ALDIRMAZ
Secrétariat de l'Assemblée

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18 HEURES 30

La Présidence de la séance est assurée par **M. Daniel BUCHWALDER**, Maire.

M. BUCHWALDER effectue l'appel des élus pour vérification du quorum, énonce les procurations et invite les élus à faire mention des questions orales.

Françoise PAICHEUR est désignée **Secrétaire de Séance**.

QUESTIONS ORALES

Une question orale est annoncée.

M. TISSERAND

1/ Question concernant le contenu des arrêtés du maire.

INFORMATIONS

M. BUCHWALDER

-Tableau des personnes qualifiées commissions municipales

-Additif au diaporama présenté au séminaire sur le PLUi : questions les plus fréquentes

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il propose au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2021.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

2 - MODIFICATION DU PERIMETRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'UNION : RETRAITS D'ORNANS ET D'ORCHAMPS-VENNES

M. GAGLIARDI présente ce point.

La Ville de Seloncourt est adhérente au Syndicat Intercommunal de l'Union, actionnaire principal de la Société Immobilière d'Economie Mixte Idéha.

A ce titre, elle est représentée au Syndicat Intercommunal de l'Union par 2 délégués désignés par le Conseil Municipal.

Il expose,

Le Comité du Syndicat Intercommunal de l'Union a délibéré le 14 avril 2021 en faveur de la modification de son périmètre en approuvant le retrait des Communes d'ORNANS et d'ORCHAMPS-VENNES et ce, sans condition financière ni patrimoniale de part et d'autre.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la modification du périmètre du Syndicat Intercommunal de l'Union résultant du retrait des Communes d'ORNANS et d'ORCHAMPS-VENNES.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

3 - TRANSFERT DE COMPETENCES PLU/PLUi A PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle que la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR a entériné le transfert obligatoire et définitif de la compétence en matière de planification urbaine locale (Plan Local d'Urbanisme ou Carte Communale) aux communautés de communes et communautés d'agglomération. Ce principe est inscrit dans le code général des collectivités territoriales aux articles L. 5214-16 alinéa 2°.

Ce transfert de compétence, prévu à l'article 136 II de la loi ALUR, devait devenir effectif en date du 26 mars 2017 pour toutes les intercommunalités qui n'avaient pas acté d'une manière volontaire ce transfert auparavant.

Toutefois, le législateur avait également prévu un dispositif permettant aux communes membres de s'opposer à ce transfert si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de sa population avaient délibéré dans les 3 mois précédents la date de 26 mars 2017 pour manifester leur opposition.

Ainsi par délibération 20170131.3 du 31 janvier 2017 le Conseil Municipal de la Ville de Seloncourt a décidé à l'unanimité de s'opposer à ce transfert.

Cependant la loi ALUR a également intégré un mécanisme de « revoyure » prévoyant que si l'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de PLU, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, c'est-à-dire le 1er janvier 2021. (Le délai a été prorogé au 1er juillet 2021 en raison de la crise sanitaire).

Toutefois les communes membres peuvent s'y opposer dans les mêmes conditions qu'en 2017, c'est-à-dire si au moins 25 % des communes représentent au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. Les délibérations doivent intervenir dans les 3 mois précédant le terme du délai, c'est-à-dire au plus tard le 30 juin 2021. Une délibération est donc nécessaire.

Par ailleurs, le SCoT et le PLH, adoptés par PMA et s'imposant aux PLU communaux, définissent déjà les grandes orientations d'aménagement et lors d'un séminaire récent, le vice-président de PMA en charge du dossier a convenu qu'en cas de besoin d'adaptation rapide pour répondre à un besoin local, la réactivité de l'EPCI serait moindre par rapport à celle d'une commune agissant pour son propre compte.

M. TISSERAND dit qu'il est pour ce transfert de compétence car cela permettrait de donner des compétences supplémentaires aux communes. De plus, ce transfert permettrait de faire appliquer de manière plus pointilleuse les plans prévus par la communauté d'agglomération. Néanmoins, cela peut enlever de l'autonomie au maire en matière d'urbanisation. C'est pourquoi, il indique qu'il suivra la volonté de la majorité municipale pour le vote de la délibération.

M. BUCHWALDER répond que c'est un sujet délicat où les opinions sont partagées.

VOTE CONTRE A L'UNANIMITE

4 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle que l'article L.1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixe notamment l'arrêté des comptes de la collectivité par le vote du Conseil Municipal sur le compte administratif au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

M. BUCHWALDER effectue la présentation du compte administratif 2020.

CA 2020	<u>Fonctionnement</u>	Ecats CA/BS	en valeur absolue		
		Dépenses			
Achats					
Fluides			-40 440		Fermeture salles
Fournitures diverses COVID 19			22 895		
Autres achats			-21 806		
				-39 351	
Charges externes					
<u>Prestations de services</u>					
Restauration scolaire		-7 479			
Culture, jeunesse		-8 566			
GED		-8 638			Surestimation budget
Autres prestations services		-2 855	-27 538		
<u>Entretien</u>					
Terrains, bois forêts		-2 730			
Bâtiments		-4 779			
Voies		-14 426			dont SIAVH 17 703
Matériel roulant		-15 853			
Entretien autres biens mobiliers et mainten		807	-36 981		
Primes assurance			2 043		
Culture, enfance, jeunesse			-18 167		
Honoraires			2 746		Comm.enq. PLU, avocat
Télécommunications			5 795		Plateau médical, local synd.
Autres charges externes :			-21 784		-43% / 2019
				-93 886	
Impôts et taxes					
				513	Taxes foncières
Salaires et charges					
<u>Personnel titulaires</u>					
Heures supplémentaires, astreintes		-14 308			
Régime indemnitaire, primes		-1 477			
Variations d'horaires, ½ traitements		-6 871			
Autres		-372	-23 028		
<u>Non titulaires</u>					
Remplacements		-2 110			
Heures supplémentaire		943			
Variations d'horaires, ½ traitements		-1 087			
Autres		-2 333	-4 587		
<u>Charges sociales</u>					
Ecart taux Salaires CA * écart de taux		-2 039			Taux BS 43,38 CA 43,28
Ecart salaires Taux moyen BP * écart salaires		-11 979	-14 018		
				-41 633	CA 2020 / CA 2019
Autres charges de gestion					
Indemnités élus formation, missions		-2 173			
Créances irrécouvrables		-2 000			Non réalisé
Subventions associations et diverses		-4 788			
Autres		-85	-9 046	0	
Charges financières					
ICNE		-2 558			
Autres		-125	-2 683		
Charges Exceptionnelles					
Ravalements de façades-Bourses et prix		-2 593			
Autres		102	-2 491		
Dotations amortissements et provisions					
				1	
				-1	
FPIC				-170	
Total dépenses			5 387 875	5 199 127	-188 748
Cessions			-459 435	-459 435	-3,50%
			4 928 440	4 739 692	
CA 2019	5 047 414	CA 2020/CA 2019		-6,10%	

		Recettes					
Ventes travaux							
	Coupes de bois, affouage		2 207				
	Redevance occupation domaine public		-12 103		Non versées		
	Recettes / services		-7 632				
	Autres ventes et PS		-3 290		-20 818		
Travaux en régie			-4 654		-4 654	V.tableau joint	
Impôts							
	Impôts directs		-14 544		TH		
	Compensation TH		2 114				
	AC PMA						
	FNGIR						
	Taxe sur électricité.		-506				
	Droits de mutation		36 603				
	Autres IT		-708		22 959		
Péréquations			2 570		2 570	FDTP	
Dotations			-1 787		-1 787	FCTVA fonctionnement	
Subventions							
	C E.J, PSO, crèche		33 171				
	Autres		806		33 977		
Autres produits							
	Loyers		-4 143		-4 147	Exonération loyers	
Produits financiers							
					-19		
Recettes exceptionnelles							
	Indemnités assurances diverses		-19 574				
	Autres				-19 574		
Recettes sur salaires							
	Maladie maternité		8 930				
	Autres		-1 162		7 768		
Total recettes			5 844 010	5 860 284	16 275	16 274	0,28%
	Transfert plus-values		-459 435	-459 435			
			5 384 575	5 400 849	205 022		
CA 2019	5 658 373	CA 2019/CA 2018					
							-4,55%
Variation de l'excédent de fonctionnement							
	CA 2019		456 135	661 157	205 022		
				610 959			

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 SYNTHÈSE

INVESTISSEMENT

	Budget	Réalisé	RAR	Total	Solde
Dépenses					
Immobilisations					
Bâtiments	502 379	401 982	11 223	413 205	89 174
Voirie	1 215 617	314 868	888 179	1 201 047	14 570
Matériel et véhicules	193 072	137 063	37 629	174 692	18 380
Culture	6 850	4 413	540	4 953	1 897
Sports - Vie associative	24 664	19 279	2 580	21 839	2 825
Jeunesse	7 600	3 028	2 198	5 226	2 374
Urbanisme	147 394	52 571	88 594	141 165	6 229
Environnement	167 458	41 293	110 687	151 980	15 478
	2 265 034	974 497	1 139 610	2 114 107	150 927
Autres					
Taxe d'aménagement	59 788	59 788		59 788	0
Dette en capital	195 105	195 103		195 103	2
Cessions/Amortissements				0	0
	254 893	254 891	0	254 891	2
	2 519 927	1 229 388	1 139 610	2 368 998	150 929
Recettes					
FC TVA	271 000	275 186		275 186	4 186
Taxe d'aménagement	60 000	51 476		51 476	-8 524
Amortissement et provisions	186 686	186 686		186 686	0
Cessions	456 268	459 434	7 400	466 834	10 566
Emprunt	44 096		44 096	44 096	0
	1 018 050	972 782	51 496	1 024 278	6 228
Subventions	494 649	284 812	135 900	420 712	-73 937
	1 512 699	1 257 594	187 396	1 444 990	-67 709
Solde investissement	-1 007 228	28 206	-952 214	-924 008	83 220
FONCTIONNEMENT					
Excédent 2 020	456 135	661 156		661 156	205 021
Report 1-janv-20 avant crédits report	551 093	551 093		551 093	0
Opérations d'ordre				0	0
Excédent de gestion	0	1 240 455	-952 214	288 241	288 241
		288 241			

-439088

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

FONCTIONNEMENT

	Budget + DM	Réalisé	Ecart	CA 2019
Dépenses				
60 Achats	476 760	437 410	-39 350	450 927
61/62 Charges externes	604 151	510 265	-93 886	683 903
63 Impôts taxes Arrondis	12 750	13 263	513	13 591
	1 093 661	960 938	-132 723	1 148 421
Frais de personnel				
63 Impôts / rémunérations	85 140	81 866	-3 274	84 337
621 Personnel extérieur	7 713	7 713	0	15 971
641 Salaires	2 114 416	2 086 800	-27 616	2 030 613
645-648 Charges	832 027	821 283	-10 744	808 928
	3 039 296	2 997 662	-41 634	2 939 849
Autres				
65 Autres charges gestion	442 481	433 435	-9 046	435 138
66 Frais financiers	56 550	53 867	-2 683	59 569
67 Charges exceptionnelles Cessions	23 850	21 359	-2 491	15 241
68 Dotations	459 435	459 435	0	166 112
73925 FPIC	186 686	186 685	-1	194 168
	85 916	85 746	-170	88 916
	1 254 918	1 240 527	-14 391	959 144
Total dépenses	5 387 875	5 199 127	-188 748	5 047 414
Recettes		-661 158		
70 Ventes	256 515	235 696	-20 819	358 924
72 Production <i>Régie</i>	53 000	48 346	-4 654	39 624
	309 515	284 042	-25 473	398 548
73 Impôts et Taxes <i>Directs</i>	2 102 209	2 087 665	-14 544	2 061 680
Compensation TH		2 114	2 114	2 964
AC TP PMA	1 787 940	1 787 940	0	1 787 940
FNGIR	143 105	143 105	0	144 734
Autres impôts et taxes	187 415	222 804	35 389	213 748
		0	0	
	4 220 669	4 243 628	22 959	4 211 066
74 Péréquations	116 052	118 622	2 570	107 594
Dotations	272 152	270 365	-1 787	305 738
Subventions	285 202	319 179	33 977	291 773
	673 406	708 166	34 760	705 105
75 Autres produits gestion	70 800	66 653	-4 147	65 086
76 Produits financiers	35	16	-19	19
77 Produits exceptionnels Cessions	60 077	40 503	-19 574	67 919
	459 435	459 435	0	166 112
	590 347	566 607	-23 740	299 136
64 Atténuations de charges <i>Arrondis</i>	50 073	57 841	7 768	44 520
				-2
	5 844 010	5 860 284	16 274	5 658 373
Total recettes	5 844 010	5 860 284	16 274	5 658 373
Excédent	456 135	661 157	205 022	610 959

CA 2020

TRAVAUX BATIMENTS

TRAVAUX	CR19+(BP+BS) +DM 20	CA 2020	CR 20	FONDS LIBRES
BATIMENTS SCOLAIRES				
ECOLE MOGNETTI				
Chassis bureau direction	3 000,00	1 928,66	-	1 071,34
	-	-	-	-
ECOLE MARCEL LEVIN				
Réparation châssis de toiture Levin	50 000,00	46 628,05	-	3 371,95
Vitrage	700,00	-	-	700,00
ECOLE LOUISE MICHEL				
Jeux extérieurs	4 500,00	3 995,64	-	504,36
Murs cours	5 000,00	4 788,00	-	212,00
ENSEMBLE DES ECOLES				
Liberté Egalité Fraternité	1 200,00	-	-	1 200,00
	-	-	-	-
	-	-	-	-
TOTAL BATIMENTS SCOLAIRES	64 400,00	57 340,35	-	7 059,65
BATIMENTS SPORTIFS				
Salle des sports - barrière sécurisation tribunes	-	-	-	-
	700,00	600,00	-	100,00
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
TOTAL BATIMENTS SPORTIFS	700,00	600,00	-	100,00
BATIMENTS DIVERS				
MAIRIE				
Sol bureau RH	1 500,00	2 164,80	-	-664,80
Sol bureau compta	1 500,00	1 476,00	-	24,00
Stores bureau RH	300,00	228,00	-	72,00
Rideau d'air chaud	5 600,00	5 422,97	-	177,03
Clocher	29 000,00	28 615,80	-	384,20
Contrôle accès bureau police municipale	1 800,00	1 034,39	-	765,61
	-	-	-	-
	-	-	-	-
CRECHE				
Contrôle accès livraison repas	1 500,00	1 421,24	-	78,76
Porte d'accès silo à bois	2 000,00	541,82	-	1 458,18
	-	-	-	-
CENTRE CULTUREL				
Eclairage accueil	1 100,00	1 027,20	-	72,80
Rideau d'air chaud entrée	6 700,00	6 579,04	-	120,96
	-	-	-	-
	-	-	-	-
FONDERIE				
travaux cloison -séparation	19 500,00	19 467,98	-	32,02
	-	-	-	-
	-	-	-	-
FOYER DES GLYCINES ET APPARTEMENT				
Remplacement 4 fenêtres de toit	5 000,00	4 752,00	-	248,00
Nettoyage du toit et réparation des fuites	2 500,00	2 153,81	-	346,19
	-	-	-	-
TRAVAUX	CR19+(BP+BS) +DM 20	CA 2020	CR 20	FONDS LIBRES
Remplacement chaudière	4 700,00	4 610,35	-	89,65
	-	-	-	-
ATELIERS				
Remplacements galets portes sectionnelles	2 200,00	2 104,60	-	95,40
Changement Skydomes	2 000,00	1 959,67	-	40,33
Charpente pour pont élévateur	7 000,00	6 677,50	-	322,50
Lames pour chauffage cellule	3 400,00	3 293,33	-	106,67
	-	-	-	-
DIVERS				
Bâtiment 10 rue du centre	15 300,00	14 097,39	-	1 202,61
Extincteurs	4 500,00	2 513,38	152	1 834,62
Isolation divers bâtiments	6 600,00	6 801,94	-	-201,94
Réparation chaudière	19 030,00	16 910,72	2 112	7,28
Eglise renforcement protection pigeons	3 800,00	3 418,32	-	381,68
Travaux bureau centre culturel	5 600,00	5 819,04	-	-219,04
Travaux divers	10 000,00	11 479,84	-	-1 479,84
Réfection local Soli-cités - rue Motteler	77 973,00	69 181,79	-	8 791,21
Interconnexion bâtiments 2 phases	945,00	936,00	-	9,00
	-	-	-	-
TOTAL BATIMENTS DIVERS	241 048,00	224 688,92	2 264	14 095,08
TRAVAUX OPERATION				
Centre Culturel - restructuration - OP35				
Travaux	30 574,00	26 987,80	-	3 586,20
	-	-	-	-
Cellules des cossies rue viette - OP39				
	62 000,00	-	-	62 000,00
Video protection phase 2 - OP24				
	68 657,00	59 697,28	8 959,00	0,72
	-	-	-	-
TOTAL OPERATION	161 231,00	86 685,08	8 959,00	65 586,92
TRAVAUX EN REGIE				
Travaux régie bâtiments				
	-	-	-	-
	-	-	-	-
TOTAL REGIE	35 000,00	32 667,39	-	2 332,61
	-	-	-	-
	-	-	-	-
TOTAL MATERIEL	-	-	-	-
TOTAL TRAVAUX BATIMENTS	502 379,00	401 981,74	11 223,00	89 174,26

CA 2020

INVESTISSEMENT VOIRIE

	CR19+(BP+BS)+ DM 20	CA 20	CR 20	FONDS LIBRES
Travaux prévus				
Marchés de voirie	252 500,00	172 246,92	80 253,00	0
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
Total marché	252 500,00	172 246,92	80 253,00	0
Travaux divers	-	-	-	-
Enfouissement de ligne	24 664,00	-	24 664,00	-
Signalisation	10 000,00	4 925,33	-	5 074,67
Travaux divers	28 000,00	9 260,35	11 700,00	7 039,65
	-	-	-	-
	-	-	-	-
Total travaux divers	62 664,00	14 185,68	36 364,00	12 114,32
Travaux régie				
Travaux régie éclairage public	8 000,00	6 787,95		1 212,05
Total travaux régie	8 000,00	6 787,95		1 212,05
Opérations				
Sécurité caméras - OP24	20 730,00	14 657,59	6 072,00	0,41
Aménagement Cœur ville -OP20	98 189,00	96 945,37	-	1 243,63
Cœur de ville - rue viette - OP40	773 534,00	10 044,00	763 490,00	-
Total opération	892 453,00	121 646,96	769 562,00	1 244,04
TOTAL VOIRIE	1 215 617,00	314 867,51	886 179,00	14 570,49

MATERIEL	CR19+(BP+BS 20)+DM	CA 20	CR 20	FONDS LIBRES
20 tables brasserie	370,00	-	-	370,00
10 manges debout	130,00	-	-	130,00
2 armoires de rangement	400,00	251,59	-	148,41
Aspirateurs	300,00	-	-	300,00
Balais zappa + supports	500,00	189,00	-	311,00
Cuve et pompe clos champêtre derrière ateleirs	20 000,00	13 188,00	6 480,00	332,00
	-	-	-	-
SALLE DE SPORT	-	-	-	-
Téléphone sans fil	400,00	-	-	400,00
	-	-	-	-
	-	-	-	-
TOTAL MATERIEL DIVERS	99 128,00	60 551,81	27 709,00	10 867,19
TOTAL MATERIEL	193 072,00	137 063,23	37 629,00	18 379,77

CA 2020

CULTURE

DESIGNATION	CR19+(BP+BS) +DM 20	CA 20	CR 20	FONDS LIBRES
<u>CULTURE</u>				
Banderoles	1 000,00	355,80	540,00	104,20
Rangement outillage	500,00	415,45	-	84,55
Visseuse	850,00	-	-	850,00
Petits matériels	1 500,00	1 762,95	-	-262,95
Panneaux affichage	1 000,00	972,69	-	27,31
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
<u>MEDIATHEQUE</u>				
Lutrins	1 000,00	906,00	-	94,00
Petits matériels	1 000,00	-	-	1 000,00
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
TOTAL DEPENSES CULTURE	6 850,00	4 412,89	540,00	1 897,11

CA 2020

AUTRES

DESIGNATION	CR 19 + (BP+BS 20) + DM	CA 20	CR 20	FONDS LIBRES
Taxe aménagement	59 788,00	59 787,37	-	0,63
	-			
Dette en capital	195 105,00	195 103,46	-	1,54
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
TOTAL AUTRES	254 893,00	254 890,83	-	2,17

CA 2020

INVESTISSEMENT RECETTES

DETAIL	CR19+(BP+BS20)	CA 20	CR 20	FONDS LIBRES
Opérations courantes	10 000	7 463,00	0	- 2 537
SYDED - subvention éclairage public	40 000	38 481,00	0	- 1 519
Subvention - soli cités	40 402	40 400,68	0	- 1
<u>Sous-total</u>	90 402	86 344,68	0	- 4 057
TOTAL SUBVENTIONS	90 402	86 344,68	0	- 4 057
SUBVENTIONS AVEC OPERATIONS				
REHABILITATION CENTRE CULTUREL -OP35				
Réserve parlementaire	5 000	3 712,23	-	- 1 288
ETAT - fonds de concours	167 000	142 221,60	-	- 24 778
Département	17 297	-	-	- 17 297
	-	-	-	-
Subvention intermarché	13 000	-	5 000	- 8 000
Subvention fédération française de football	5 000	4 500,00	-	- 500
Subvention Ademe	10 000	6 336,20	-	- 3 664
Département médiathèque	16 950	9 249,00	-	- 7 701
CŒUR DE VILLE - OP20				
PMA	5 000	-	-	- 5 000
ETAT	165 000	32 448,40	130 900	- 1 652
	-	-	-	-
TOTAL HORS OPERATIONS	404 247	198 467,43	135 900	- 69 880
TOTAL SUBVENTIONS	494 649	284 812,11	135 900	- 73 937
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT				
F.C.T.V.A	271 000	275 185,89		4 186
	-	-		-
Taxe d'aménagement	60 000	51 476,44	-	8 524
	-	-		-
AMORTISSEMENTS				
Amortissement matériel	186 686	186 686,00		-

DETAIL	CR19+(BP+BS20)	CA 20	CR 20	FONDS LIBRES
	-	-	-	-
CESSION ACTIF				
Terrain divers	1 968	1 968,00	-	-
Terrain rue de la Mélenne - Mrs DECRIN	7 100	-	7 100	-
Terrain rue Becker - Mr PETREQUIN	900	900,00	-	-
Terrain rue Becker - Mr RECEVEUR	300	-	300	-
Terrain champ au prête	400 000	400 000,00	-	-
Cellules rue viette - GIVRON	23 000	23 000,00	-	-
Cellules rue viette - ERARD	23 000	23 000,00	-	-
sous-total	973 954	962 216,33	7 400	-4 338
Cessions	-	10 566,00	-	10 566
		-	-	-
TOTAL AUTRES RECETTES INVESTISSEMENT	973 954	972 782,33	7 400	6 228
TOTAL SUBVENTIONS / AUTRES RECETTES	1 468 603	1 257 594,44	143 300	-67 709
Emprunt	44 096	-	44 096	-
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 512 699	1 257 594,44	187 396	-67 709

**CA 2020
SYNTHESE**

DEPENSES	CR19+(BP+B S+ DM20)	CA 20	CR 20	FDS LIBRES	RECETTES	CR19+(BP+B S+ DM 20)	CA 20	CR 20	FDS LIBRES
BATIMENTS	502 379	401 982	11 223	89 174	SUBVENT. D'INVESTISSEMENT	494 649	284 812	135 900	-73 937
VOIRIE	1 215 617	314 868	886 179	14 570	EMPRUNT	44 096	-	44 096	-
MATERIEL	193 072	137 063	37 629	18 380	RECETTES D'INVEST.PROPRES	973 954	972 782	7 400	6 228
CULTURE	6 850	4 413	540	1 897					
SPORT - VIE ASSOCIATIVE	24 664	19 279	2 560	2 825					
JEUNESSE	7 600	3 028	2 198	2 374	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	456 135	661 156	-	205 021
URBANISME	147 394	52 571	88 594	6 229	REPORT RESULTAT 2019	551 093	551 093	-	-
ENVIRONNEMENT	167 458	41 293	110 687	15 478					
AUTRES	254 893	254 891	-	2					
	2 519 927	1 229 387	1 139 610	150 930		2 519 927	2 469 844	187 396	137 312

M. TISSERAND s'exprime au nom du **Groupe Seloncourt, autrement, Ecologique et Solidaire** :

« L'année 2020 a été une année très particulière. C'était d'abord une année électorale ce qui a impliqué un budget de transition sans projet particulier, sauf ceux déjà engagés en crédit report, mais elle a été surtout marquée par les conditions sanitaires qui ont modifié nos comportements, nos activités, nos projets et nos dépenses.

Cette crise a généré des frais supplémentaires et inhabituels qu'il a fallu assumer, bon gré, mal gré, mais auxquels il ne fallait pas sursoir.

Les dépenses identifiées pour la covid19 s'élèvent à 45 000€, soit moins de 8€ par Seloncourtois, ce qui n'est pas énorme en soi. Il est fort probable que chaque Seloncourtois a dépensé plus par personne dans son foyer.

Nous aurions pu entrer dans une analyse de ce budget, comme nous avons tenté de le faire pour le CA2019. Mais il semblerait, au regard de l'intérêt constaté lors de sa présentation mais également dans le contenu du compte rendu de séance de notre intervention, qu'il est inutile de faire cet effort.

Effort, mais là je crois que je vais me répéter, tant pis, qu'il serait pourtant nécessaire de réaliser pour l'analyse d'un budget d'une ville de l'importance de Seloncourt.

Vous argumentez, Monsieur le Maire, que vous n'avez pas l'obligation de le présenter, tout comme l'étude pluriannuelle du budget au regard de la politique que vous envisagez de mettre en œuvre pour les années à venir. Peut-être, mais ne serait-il pas plus sage de le faire ?

Une ligne serait au moins tracée, les choses seraient claires et si un effort ou des concessions étaient nécessaires, elles pourraient être au moins préparées, argumentées pour être comprises et acceptées.

Nous aurions pu voir et comprendre d'un coup d'œil les répercussions de la crise sanitaire. Comme par exemple la baisse de 31 000€ de recette dans la rubrique « animation usagers » directement liée aux activités et aux animations.

Mais également la perte de revenu de 49 000€ dans la rubrique « Restauration scolaire et périscolaire », et la baisse des dépenses de son fonctionnement de 22 000€.

Aujourd'hui on voit que la balance reste négative sur ces activités mais il est difficile d'en faire une analyse précise car les lignes budgétaires ne permettent pas de différencier les dépenses et les recettes liées aux activités de restauration et du périscolaire. Ce qui est bien dommage si on veut en faire un bilan plus précis, et ainsi, aider à la justification des tarifs appliqués.

La même situation se retrouve pour la crèche. Les dépenses qui lui sont affectées pour 2020 sont de retrait de 8800€. La participation des parents est en baisse de 26 000€ sur 77 000€ réalisés en 2019, ce qui induit une baisse de participation de la CAF de 15 000€ sur 160 000€ attendus en 2020 et reçus en 2019. Voilà près de 50 000€ qui ne sont pas perçus sur cette activité.

Mais aujourd'hui on ne sait pas montrer le coût de ces activités sociales et quelles parts sont à la charge de la commune au regard des contributions des bénéficiaires Seloncourtois ou extérieurs à la commune.

Cette remarque est vraie pour toutes les lignes budgétaires, ou tout au moins les plus impactantes. C'est la connaissance de tous ces paramètres qui permettent de construire la vision globale du budget et d'agir sur les points déterminants. C'est cette vision qui a pour conséquence les deux fromages présentés dans votre flash, mais qui, je le répète encore une fois ne donnent ni tendance, ni trajectoire, ni cible au regard des perspectives et des contraintes. C'est ce que nous attendons dans la gestion et dans la présentation d'un budget.

Pour terminer, coté investissement, on remarquera les restes à réaliser impressionnants s'élevant à plus de 280% du budget pour la voirie et à plus de 260 % pour l'environnement. Mais la situation était particulière. Il reste donc du travail pour les entreprises qui ont pris du retard.

Nous ne contestons pas la sincérité de ce budget, exécuté dans une période que nous qualifierons de non dynamique, mais une grande part des investissements sont réalisés par la vente de notre patrimoine communal restreignant les espaces et les voies publiques et augmentant l'étanchéification des sols.

Cette solution ne pourra pas durer éternellement, car les ressources s'épuisent.

Ce budget n'est pas le nôtre et pour cela notre groupe s'abstiendra. »

M. BUCHWALDER fait une remarque sur les prévisions pluriannuelles. Il dit que c'est son outil de travail, ce n'est pas un document destiné à être diffusé. Il est néanmoins possible de débattre sur les budgets annuels. Concernant les comptes d'exploitation du périscolaire, de l'accueil de loisirs et de la crèche, il dit qu'ils sont à la disposition de tous.

Au sujet de la présentation du CA 2020 avec des graphiques, il dit que ce n'est pas une méthode qu'il utilise car ce n'est pas très parlant. Il propose à **M. TISSERAND** de faire des propositions de présentation de certains chiffres avec des graphiques.

M. TISSERAND répond que les graphiques ne sont pas une obsession, l'objectif est de donner plus de clarté dans la présentation des chiffres. Visuellement c'est un procédé qui attire davantage l'attention.

M. BUCHWALDER demande à **M. TISSERAND** le type de graphique dont il souhaite disposer.

M. TISSERAND indique que lors de la présentation du CA 2019, il avait proposé plusieurs graphiques à présenter que le maire n'avait pas jugé utile de diffuser. Ces graphiques étaient par ailleurs diffusés sur le site seloncourt.org. Ils permettent d'exprimer des tendances.

M. BUCHWALDER dit que les chiffres sont plus parlants que les graphiques. En outre, il ne les a pas vu sur le site seloncourt.org.

M. BEE dit que son groupe va évoquer le sujet et fera des propositions concrètes.

M. GIRARD indique que tous les chiffres en matière de dépenses et recettes doivent rester chiffrés. C'est comme un chèque de banque qui donne un montant chiffré et non un pourcentage. Par ailleurs, avec des graphiques il n'est pas possible de tracer les écarts et les prévisions.

Mme GEHIN dit que les graphiques sont utiles pour comparer et avoir des tendances sur plusieurs années.

M. BUCHWALDER dit que c'est un exercice pour lequel notre groupe s'est livré pendant la campagne des municipales. En effet, tous les membres du groupe Seloncourt avenir ont eu les documents des dépenses et recettes des mandats précédents. Ces documents n'étaient pas présentés sous forme de graphiques.

M. BUCHWALDER propose l'élection d'un Président pour le vote.

Il propose la candidature de **Mme PAICHEUR**, première adjointe.

HORS LA PRESENCE DE M. BUCHWALDER

VOTE

23 VOIX POUR (DONT 1 PROCURATION)

5 ABSTENTIONS (MM. TISSERAND, BEE, MMES GEHIN, WERNY + 1 procuration)

5 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR POUR L'ANNEE 2020

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il expose que le compte de gestion 2020 de la Commune de Seloncourt, élaboré par Mme le Percepteur d'Hérimoncourt, a été examiné par les membres du Conseil Municipal.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

6 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020

M. BUCHWALDER présente ce point.

L'instruction comptable M14 prévoit que l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 soit votée par le Conseil Municipal.

<u>Affectation résultat 2020</u>		
Excédent de gestion au 31/12/2019		551 093.25 €
Restes à réaliser 2019		210 006.00 €
Affectation du résultat 2019 report à nouveau		341 087.25 €
Excédent de fonctionnement 2020		661 156.11 €
<hr/>		
Excédent de fonctionnement 2020 à affecter		1 002 243.36 €
<hr/>		
<u>Affectation à l'investissement</u>		
Apurement au déficit réel 2020	28 207.01 €	
Reprise des restes à réaliser 2019 (compte 001)	210 006 €	238 213.01 €
<u>Restes à réaliser 2020</u>		
Recettes	187 396 €	
Dépenses	1 139 610 €	-952 214.00 €
°Solde report à nouveau fonctionnement (compte 002)		288 242.37 €
°Affectation obligatoire à l'apurement du déficit d'investissement et du déficit des restes à réaliser (compte 1068)		714 000.99 €

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

7 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EDUCATIVES ET SOCIALES - ANNEE 2021

Mme DI VANNI présente ce point.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de donner suite aux demandes de subventions émanant de structures liées au domaine éducatif et social. Il propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux organismes cités ci-dessous.

Dénomination	BP 2019	BP 2020	BP 2021
Comité des Œuvres Sociales (COS)	17 115 €	17 115 €	17 115 €
Collectif Petite enfance	240 €	240 €	240 €
Relais Assistantes Maternelles	7 000 €	7 000 €	7 000 €
Coopérative Ecole Charles Mognetti	3960 €	3 360 €	3 200 €
Coopérative Ecole de Berne	6 080 €	5 640 €	5 200 €
Coopérative Ecole Marcel Levin	3 800 €	3 800 €	3 280 €
Coopérative Ecole Louise Michel	3 800 €	3 600 €	3 360 €
FSE Collège Seloncourt	850 €	850 €	850 €
FSE Collège Hérimoncourt	850 €	850 €	850 €
TOTAL	43 695 €	42 455 €	41 095 €

M. TISSERAND demande si les besoins du Comité des Œuvres Sociales (COS) sont plus nombreux. De même, si le personnel est plus nombreux car le montant affecté au COS n'a pas bougé.

M. BUCHWALDER répond que le personnel est plutôt moins nombreux mais les besoins restent stables. Il y a un excédent de 3000 € à 4000 €, il n'a pas été nécessaire d'augmenter le budget.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

8 - TARIFS 2021 – ACTUALISATION TARIFS SECTEUR ENFANCE/JEUNESSE
--

Mme DI VANNI présente ce point.

Il est rappelé au Conseil Municipal la délibération du 16 décembre 2020 relative à l'actualisation des tarifs 2021 des services communaux.

Il convient d'actualiser les tarifs du secteur Enfance/Jeunesse.

Les sommes sont encaissées par les régies de recettes respectives ou directement sur le budget communal.

Les tarifs sont établis et actualisés comme indiqués dans le tableau ci-joint.

TARIFS REVISION 2021

Secteur	Service	Objet	Unité	2019 Tarifs CM du 10-12-18 et du 11-06-2019	Tarifs 2020 CM du 11-12-2019 et du 11-06-20	Tarifs 2021 CM du 16-12-2020	Vote tarifs CM du 08 Juin 2021 +1,5%		
Enfance Jeunesse	Multi-accueil	accueil crèche halte garderie	par heure et par enfant	selon barème CNAF	selon barème CNAF	3,50 €	selon barème CNAF		
		accueil régulier pour extérieurs commune	par heure et par enfant	3,08 €	selon barème CNAF +25%		Barème CNAF le plus haut + 25%		
		accueil halte-garderie pour extérieurs commune accueil	par heure et par enfant	2,10 €	selon barème CNAF +25%		selon barème CNAF +25%		
	Animation	frais de gestion des dossiers	par enfant par an en accueil régulier		50,00 €		Changement des TARIFS	50,00 €	
		1/2 journées sportive ou culturelle			20,90 €			21,53 €	
		1 journée			37,10 €			38,22 €	
		2 jours avec nuitée			83,84 €			85,10 €	
		1 séjour (5 jours et 4 nuits) 1 journée supplémentaire	par personne, tarif maximal suivant la prestation			224,00 € 25,00 €			227,36 € 25,38 €
	accueil midi + restauration	Pour activités extérieures A partir du 2ème enfant quand le 1er se voit appliquer le tarif pour 1er enfant dont parents disposent d'un quotient familial compris entre 0 et 500 € pour 1er enfant dont parents disposent d'un quotient familial compris entre 501 et 700 € pour 1er enfant dont parents disposent d'un quotient familial compris entre 701 et 900 € pour 1er enfant dont parents disposent d'un quotient familial compris entre 901 et 1100 € pour 1er enfant dont parents disposent d'un quotient familial supérieur à 1101 € ou résident à l'étranger de Selencourt. pour les enfants suivants			5,20 €		juin-21	5,36 €	
					3,43 €			3,53 €	
					4,31 €		4,37 €		4,44 €
					5,42 €		5,50 €		5,58 €
					6,53 €		6,63 €		6,73 €
					7,65 €		7,76 €		7,88 €
					8,21 €		8,33 €		8,45 €
				tarif de la tranche qui précède		tarif de la tranche qui précède		tarif de la tranche qui précède	
				1,38 €		1,40 €		1,42 €	
				- €		- €		- €	
Périscolaire matin et soir	accueil fin de classe /vacance-entréance de l'école			2,10 €			2,16 €		
	accueil du soir 16H30 à 18H00			2,22 €			2,28 €		
	accueil du matin 7H20 à 8H20 / non seloncourbis			- €			- €		
	accueil fin de classe /horaire en fraction de l'école seloncourbis			- €			- €		
	accueil du soir 16H30 à 18H00 / non seloncourbis			3,38 €			3,43 €		

TARIFS REVISION 2021

Secteur	Service	Objet	Unité	Tarifs CM du 10-12-18 et du 11-06-2019	Tarifs 2020 CM du 11-12-2019 et du 11-06-20	Tarifs 2021 CM du 16-12-2020	Voe tarifs CM du 08 Juin 2021 +1.5%
Divers	Plat de véhicules communaux	Uniquement pour les agents et les élus municipaux, pour distance inférieure à 400 km au total	la journée	15,65 €	15,85 €	16,10	
			la caution	345,00 €	350,00 €	355,00	
			bonne pour gravité Ter enlèvement	25,15 €	25,50 €	PLUS DE LOCATION	
			bonne pour gravité 2 ^e enlèvement	7,00 €	7,00 €	PLUS DE LOCATION	
			bonne pour gravité 3 ^e enlèvement	20,00 €	20,00 €		
			bonne pour gravité 4 ^e enlèvement	20,00 €	20,00 €		
			bonne pour gravité 5 ^e enlèvement	20,00 €	20,00 €		
			bonne pour gravité 6 ^e enlèvement	20,00 €	20,00 €		
			bonne pour gravité 7 ^e enlèvement	20,00 €	20,00 €		
			bonne pour gravité 8 ^e enlèvement	20,00 €	20,00 €		
Divers	Copies	si copie dans le cadre de démarches administratives communales	la copie	0,10 €	0,10 €	0,20	
			Papier format A3	0,10 €	0,10 €		
			Papier format A4	0,10 €	0,10 €		
			la copie dans le cadre de démarches administratives communales				
			support magnétique				
			le copier d'un document sur CD	3,10 €	3,15 €	3,20	
			le surs	8,00 €	8,00 €	8,00	
			les photos	41,00 €	41,00 €	41,00	
			la copie de 2 pages	41,00 €	41,00 €	41,00	
			2 mois de byer	8,90 €	8,90 €	8,90 €	
Cimetière	Atelier de distillation	distillation pour les selencourtois	la demi-journée	17,70 €	17,95 €	18,20 €	
			la journée	17,70 €	17,95 €	18,20 €	
			la concession de 30 ans	35,50 €	36,00 €	36,55 €	
			la concession de 30 ans	114,00 €	115,00 €	117,00 €	
			la concession de 30 ans	114,00 €	115,00 €	117,00 €	
			la concession de 30 ans	345,00 €	350,00 €	355,00 €	
			la concession de 30 ans	851,00 €	860,00 €	873,00 €	
			la concession de 30 ans	1 359,00 €	1 379,00 €	1 400,00 €	
			la concession de 30 ans	100,00 €	101,00 €	103,00 €	
			la concession de 30 ans	213,00 €	216,00 €	219,00 €	
Droits de place	Le droit de place	manifestations/ventes d'associations à caractère humanitaire	l'emplacement	gratuit	gratuit	gratuit	
			l'emplacement	2,48 €	2,50 €	2,55 €	
			l'emplacement	4,80 €	4,90 €	5,00 €	
			l'emplacement	9,75 €	9,90 €	10,05 €	
			l'emplacement	40,00 €	40,00 €	40,00 €	
			l'emplacement	47,40 €	48,10 €	48,80 €	
			l'emplacement	85,50 €	86,70 €	88,00 €	
			l'emplacement	7,30 €	7,40 €	7,50 €	
			l'emplacement	14,60 €	14,80 €	15,00 €	
			l'emplacement	21,90 €	22,20 €	22,50 €	
Emplacement taxi	la place de stationnement	la place de stationnement	l'emplacement	29,20 €	30,00 €	30,00 €	
			l'emplacement	40,00 €	40,00 €	40,00 €	
			l'emplacement	58,50 €	59,30 €	60,20 €	
			l'emplacement	171,00 €	173,00 €	176,00 €	

TARIFS REVISION 2021

Secteur	Service	Objet	Unité	Tarifs 2019 CM du 10-12-18 et du 11-06-2019	Tarifs 2020 CM du 11-12-2019 et du 11-06-20	Tarifs 2021 CM du 16-12-2020	Vote tarifs CM du 08 juin 2021 +1,5%
		association seloncourtoise	forfait week-end pour un maximum de 2 utilisations par an	131,00 €	132,00 €	134,00 €	
			A partir de la 3ème utilisation	253,00 €	266,00 €	270,00 €	
			forfait journalier (du mardi au dimanche) si moins de 2 utilisations par an	66,00 €	67,00 €	68,00 €	
		Particuliers Seloncourtois	1 fois par an	456,00 €	SUPPRIME	SUPPRIME	
		associations extérieures, entreprises seloncourtoises et extérieures	forfait journalier (mardi, mercredi, jeudi)	1 218,00 €	1 236,00 €	1 255,00 €	
		manifestations socio-culturelles et sportives	la manifestation	0€ si entrée gratuite 131€ si entrée payante	0€ si entrée gratuite 131€ si entrée payante	0€ si entrée gratuite 131€ si entrée payante	
	Location salle polyvalente	manifestations culturelles seloncourtoises	1 manifestation par an et par culte	gratuit	gratuit	gratuit	
		événements organisés ou soutenus par les associations culturelles ou patrimoniales seloncourtoises	2 manifestations par an et par culte	66,00 €	67,00 €	68,00 €	
		manifestations organisées par les associations culturelles et sportives	1 manifestation par an	gratuit	gratuit	gratuit	
		manifestations organisées par les associations patriotiques : FNACA et Anciens combattants républicains	1 manifestation par an	gratuit	gratuit	gratuit	
		caution seloncourtois	forfait	1 520,00 €	1 542,00 €	1 565,00 €	
		particulier ou entreprise seloncourtois	forfait	770,00 €	SUPPRIME	SUPPRIME	
		association seloncourtoise	forfait samedi dimanche	446,00 €	450,00 €	457,00 €	
		association seloncourtoise	forfait samedi dimanche	128,00 €	130,00 €	132,00 €	
		association seloncourtoise	forfait mercredi	1 520,00 €	1 542,00 €	1 565,00 €	
		association seloncourtoise	forfait	770,00 €	781,00 €	793,00 €	
		particulier seloncourtois	la journée	gratuit	gratuit	gratuit	
		association seloncourtoise	la journée	318,00 €	320,00 €	322,00 €	
		association seloncourtoise	la journée	gratuit	gratuit	gratuit	
		associations non seloncourtoises et entreprises + SCI	la journée	68,00 €	69,00 €	70,00 €	
		caution seloncourtois	forfait	192,00 €	194,00 €	197,00 €	
		association non seloncourtoise	forfait	308,00 €	312,00 €	317,00 €	
		association seloncourtoise	forfait	418,00 €	424,00 €	430,00 €	
		association seloncourtoise	la journée	gratuit	gratuit	gratuit	
		associations non seloncourtoises et entreprises	la journée	193,00 €	195,00 €	198,00 €	
		caution	forfait	308,00 €	312,00 €	317,00 €	
		Particuliers pour événements particuliers / gâteaux	forfait	355,00 €	359,00 €	363,00 €	
		caution	forfait	355,00 €	359,00 €	363,00 €	

Salles

Secteur	Service	Objet	Unité	Tarifs 2019 Tarifs CM du 10-12-18 et du 11-06-2019	Tarifs 2020 CM du 11-12-2019 et du 11-06-20	Tarifs 2021 CM du 16-12-2020	Voie tarifs CM du 08 juin 2021 +1,5%
Vaisselle pour repas	Salle Polyvalente pour association selon courtoise	le service complet		0,45 €	0,50 €	0,50 €	
	Salle Polyvalente pour association extérieure et entreprises	le service complet		1,50 €	1,60 €	1,60 €	
	salle des Cossies pour selon courtoise	Service complet - couverts selon courtoise			SUPPRIME	SUPPRIME	
	salle des Cossies pour extérieurs	le service complet			1,50 €	1,50 €	
	casse ou parts de vaisselle Salle Polyvalente pour association selon courtoise	remboursement le service complet				prix coûtant gratuit	
Vaisselle pour apéritif ou thé	Salle Polyvalente pour association extérieure et entreprises	le service complet		0,45 €	1,00 €	1,00 €	
	salle des Cossies pour selon courtoise	Service complet - couverts selon courtoise					
	salle des Cossies pour extérieurs	le service complet					
	casse ou parts de vaisselle pour les particuliers selon courtoise uniquement	remboursement le service complet					
	location de linteils pour associations selon courtoises	caution					
Location de matériels	location de tables, bancs, chaises utilisés	la journée		12,00 €	12,00 €	12,00 €	
	scène mobile sans transport	caution		558,00 €	566,00 €	574,00 €	
	scène mobile avec transport	caution					400
							500

M. BEE demande ce que signifie la ligne « ***pour les adultes extérieurs*** » dans le tableau Enfance/Jeunesse.

Mme DI VANNI répond qu'il s'agit des adultes venant déjeuner avec les enfants à la restauration scolaire, cela concerne également les accompagnateurs ou les parents.

M. BUCHWALDER rajoute que ce peut également être des élus.

Mme GEHIN dit que pour les enfants extérieurs, certaines communes appliquent des tarifs différents. A Seloncourt les tarifs sont les mêmes.

Mme DI VANNI répond qu'il n'y a pas de tarifs spécifiques selon que l'enfant est extérieur à la commune ou non.

M. BUCHWALDER donne la parole à **M. BUHLER**

M. BUHLER indique que ce qui est pris en compte, c'est que l'enfant soit scolarisé à Seloncourt, il n'y a pas de tarif spécifique de l'enfant qui serait d'une commune extérieure. Par ailleurs, c'est le quotient familial qui détermine le tarif.

M. BUHLER revient sur sa déclaration et indique qu'à la restauration scolaire, les enfants extérieurs payent automatiquement le tarif le plus élevé.

M. TISSERAND dit que ça devrait être mentionné sur le tableau et indique qu'il serait intéressant de connaître l'effort de la commune par rapport à chaque prestation.

M. BUCHWALDER indique que ces documents sont à la disposition de tout un chacun. On a des groupes d'exploitation pour la crèche, le périscolaire et l'accueil de loisir. Un groupe de travail peut être constitué afin de détecter d'éventuelles anomalies.

Mme GEHIN indique vouloir voter contre car les tarifs de la cantine sont excessifs, notamment par rapport aux autres communes.

Mme DI VANNI répond que les tarifs en question comprennent ceux de la restauration scolaire et du périscolaire, c'est-à-dire de 11h30 à 13h30.

M. BUCHWALDER dit que des statistiques ont été faites il y a quelques années, les tarifs en question n'ont pas du tout paru très élevés au regard de ce qui se pratique ailleurs.

Mme GEHIN indique que si des personnes souhaitent s'installer à Seloncourt, ces tarifs peuvent paraître dissuasifs.

En effet, dans certaines communes le tarif le plus bas est plus faible et le tarif maximum est inférieur aux tarifs maximums. Il s'agit d'un choix politique.

Mme DI VANNI dit qu'il faut aussi comparer avec les tarifs des assistantes maternelles.

Mme GEHIN répond que ce genre de service donne droit à des réductions d'impôts.

Mme DI VANNI dit que les heures de périscolaire donnent droit à des crédits d'impôts jusqu'au 6 ans de l'enfant.

M. BUCHWALDER donne la parole à **M. BUHLER**

M. BUHLER dit que jusqu'au 6 ans de l'enfant, le prix du repas est déduit, le delta les parents le déclare comme frais de garde dans leur fiche d'impôt.

Il ajoute que le tarif des enfants extérieurs sera rapporté sur la grille tarifaire.

28 VOIX POUR (DONT 2 PROCURATIONS)

1 VOIX CONTRE

09- TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE – TCCFE FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR

M. BUCHWALDER présente ce point.

Vu l'article 54 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 qui prévoit de modifier progressivement le mode de fonctionnement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité.

Vu les articles L.2333-2 à L2333-4, L.3333-2, L.3333-3 et L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La taxe est établie sur la base d'un barème sur lequel les collectivités locales ont la possibilité de déterminer un coefficient multiplicateur.

Tous les coefficients monteront progressivement au coefficient maximum de 8.5 sur trois ans.

Pour l'année 2022, la commune doit fixer avant le 1^{er} juillet 2021 le tarif de la majoration prévue à l'article L.2333-2 du CGCT en appliquant aux montants mentionnés à l'article L.3333-3 du CGCT un coefficient multiplicateur unique choisi parmi les valeurs suivantes : 6 ; 8 ; 8.5.

Pour 2021, le coefficient multiplicateur de la commune est fixé à 4.

Il est proposé pour l'année 2022, un coefficient multiplicateur unique de la taxe fixé à 6.

La Commission Finances, réunie le 26 mai 2021, a émis un avis favorable.

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

10 - TAUX HORAIRES DES AGENTS COMMUNAUX 2021

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle au Conseil Municipal la délibération du 23 juin 2020 fixant les taux horaires des agents communaux employés en régie ainsi que les taux horaires des engins utilisés.

Les tarifs proposés sont modifiés, chaque année, en application des index BT01 du mois de janvier.

Taux horaires des agents communaux pour 2021

INDEX BT01	
JANVIER 2021	114.4
JANVIER 2020	111.8
Coefficient	1.0233
Coefficient arrondi à	1.02

Désignation	Taux horaires 2020 en €	Taux horaires 2021 en €	
	Montant	Montant	Montant (arrondi à la demi-unité monétaire la plus proche)
Agents toutes catégories	26.50	27.03	27.00
Compresseur/cylindre/groupe électrogène	8.00	8.16	8.00
Gros matériel/espaces verts (ramasseuse, tracteur, tondeuses autoportées)	15.00	15.30	15.50
Véhicules légers	26.50	27.03	27.00
Tracto-pelle/poids lourds	55.00	56.10	56.00

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

11 - ETAT DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2020

M. GAGLIARDI présente ce point.

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens communaux, que les assemblées délibérantes doivent débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière, après vote du compte administratif.

Pour la Commune de Seloncourt, les tableaux récapitulatifs des opérations immobilières réalisées en 2020 et de celles ayant eu une incidence financière en 2020 sont joints en annexe.

BILAN ANNUEL DES OPERATIONS IMMOBILIERES BUDGETAIREMENT REALISEES 2020 - RECETTES

Désignation du bien (terrains - immeubles bâti)	Localisation	Références cadastrales	Surfaces	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
Vente d'une cellule commerciale DCM20190129.3	17 rue Viette		76 m ²	Commune de Seloncourt	M et Mme Stéphane et Stéphane GIVRON	Etablissement d'un cabinet de psychologue clinicienne	23 000,00 €
Vente d'une terrain communal DCM20151215.13	87 rue de la Pâle	AV 260	11a 74ca	Commune de Seloncourt	Els ZINDEL groupe GALVANOPLAST	Extension des locaux industriels	10 566,00 €
Vente d'une terrain communal DCM20191022.6	Lotissement les Jardins du Soleil	AI 227	1a 50ca	Commune de Seloncourt	PETREQUIN Claude	suite à la demande de M. PETREQUIN	900,00 €
Vente de parcelles communales DCM20180925.10	8 rue Georges Becker	AI 223	1a 05ca	Commune de Seloncourt	ARRIGONI Jean-Louis	suite à la demande de M. ARRIGONI	1 968,75 €
Vente d'une cellule commerciale DCM20200623.16	19 rue Viette		71 m ²	Commune de Seloncourt	ERARD Catherine	Etablissement d'un cabinet de psychothérapie	23 000,00 €
Vente de parcelles de terrains DCM20190129.4	Champs au prétre		AP 23, 24, 25, 26, 27, 83, 84, AR 413, 415	Commune de Seloncourt	Société W. INVEST	Construction d'un lotissement	400 000,00 €
TOTAL RECETTES							459 434,75 €

BILAN ANNUEL DES OPERATIONS IMMOBILIERES BUDGETAIREMENT REALISEES 2020 - DEPENSES

Désignation du bien (terrains - immeubles bâti)	Localisation	Références cadastrales	Surfaces	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
Acquisition d'une propriété bâtie DCM20181210.11	4 rue du Centre	AT 120	1a 25ca	CARDOT Simone	Commune de Seloncourt	création places de parking	35 000,00 €
TOTAL DEPENSES							35 000,00 €

BILAN ANNUEL DES OPERATIONS IMMOBILIERES - DELIBERATIONS PRISES - 2020

1

Désignation du bien (terrains - immeubles bâtis - droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Surfaces	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
Acquisition de parcelles de terrain DCM20200225-4	Rue Alfred Foch	AD 461	1559 m ²	SOCIETE HABITAT RESIDENCES 21	COMMUNE DE SELONCOURT	Principalement voirie de plusieurs lotissements	Euro symbolique
	Rue des Pruniers	AP 74	605 m ²				
	Rue des Pruniers	AP 103	40 m ²				
	Rue des Pruniers	AP 104	418 m ²				
	Rue des Pruniers	AP 112	752 m ²				
	Rue de la Chenevière	AT 436	60 m ²				
	Rue de la Chenevière	AT 459	5 m ²				
	Rue de la Chenevière	AT 463	279 m ²				
	Rue de la Chenevière	AT 464	294 m ²				
	Rue Louis Pergaud	AN 256	80 m ²				
Rue Marcel Aymé	AN 357	569 m ²					
Rue des Vergers	AT 465	212 m ²					
Acquisition d'une parcelle de terrain DCM20200225-5	Lieu-dit Champs au Prêtre	AP 113	259 m ²	SOCIETE HABITAT RESIDENCES 21	COMMUNE DE SELONCOURT	Liaison des voiries entre le "Clos Champêtre" et "les Hauts de Popain"	2 590 €
Acquisition de parcelles de terrain DCM20200225-6	Rue de la Pâle	AT 668 AT 670	55 m ² 82 m ²	SOCIETE FORIMMO 21	COMMUNE DE SELONCOURT	Régularisation alignement actuel rue de la Pâle	Euro symbolique

BILAN ANNUEL DES OPERATIONS IMMOBILIERES - DELIBERATIONS PRISES - 2020

3

Désignation du bien (terrains - immeubles bâtis - droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Surfaces	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
Acquisition d'une parcelle cadastrée DCM20200623-19 ANNULE et REMPLACE LA DCM20191022.8	Rue des Sources	C 206	4a 54ca	CONSORTS ROUX	COMMUNE DE SELONCOURT	intégration dans le domaine public (ajouts des autres propriétaires)	Euro symbolique
Vente d'un terrain communal DCM20201216-15	5 rue Arthur Mottelet	AM 766	153 m ²	COMMUNE DE SELONCOURT	Syndicat des Copropriétaires (S.D.C)	Clôture de la résidence	Euro symbolique
Vente d'un terrain communal DCM20201216-16	5 rue des Chalets	AT 741	32 m ²	COMMUNE DE SELONCOURT	M. Franco BRESADOLA	suite à la demande de M. BRESADOLA	192 €
Vente d'un terrain communal DCM20201216-18	Rue des Minimés	AL 698	575 m ²	COMMUNE DE SELONCOURT	M. Denis BREDILLOT	suite à la demande de M. BREDILLOT	1 725 €
Vente d'un terrain communal DCM20201216-19	Rue des Minimés	AL 698	647 m ²	COMMUNE DE SELONCOURT	M. Jean-Pierre BREDILLOT	suite à la demande de M. BREDILLOT	1 941 €
Vente d'un terrain communal DCM20201216-20	"Les Jardins du Soleil" rue Quelet	AI 221 AI 234	619 m ² 54 m ²	COMMUNE DE SELONCOURT	M. Egidio MUNNIER	parcelle constructible	18 500 €
Acquisition de parcelles boisées DCM20201216-24	"Les Prelottes" "Bas des Prés" "Bas des Prés"	C n° 92 C n° 60 C n° 67	6570 m ² 1153 m ² 1016 m ²	HABITAT RESIDENCES 21	COMMUNE DE SELONCOURT	suite à l'offre de la société	5 000 €

BILAN ANNUEL DES OPERATIONS IMMOBILIERES - DELIBERATIONS PRISES - 2020

3

Désignation du bien (terrains - immeubles bâtis - droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Surfaces	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
Acquisition d'une parcelle cadastrée DCM20200623-19 ANNULE et REMPLACE LA DCM20191022.8	Rue des Sources	C 206	4a 54ca	CONSORTS ROUX	COMMUNE DE SELONCOURT	intégration dans le domaine public (ajouts des autres propriétaires)	Euro symbolique
Vente d'un terrain communal DCM20201216-15	5 rue Arthur Motteier	AM 766	153 m ²	COMMUNE DE SELONCOURT	Syndicat des Copropriétaires (S.D.C)	Clôture de la résidence	Euro symbolique
Vente d'un terrain communal DCM20201216-16	5 rue des Chalets	AT 741	32 m ²	COMMUNE DE SELONCOURT	M. Franco BRESADOLA	suite à la demande de M. BRESADOLA	192 €
Vente d'un terrain communal DCM20201216-18	Rue des Minimés	AL 698	575 m ²	COMMUNE DE SELONCOURT	M. Denis BREDILLOT	suite à la demande de M. BREDILLOT	1 725 €
Vente d'un terrain communal DCM20201216-19	Rue des Minimés	AL 698	647 m ²	COMMUNE DE SELONCOURT	M. Jean-Pierre BREDILLOT	suite à la demande de M. BREDILLOT	1 941 €
Vente d'un terrain communal DCM20201216-20	"Les Jardins du Soleil" rue Quelet	AI 221 AI 234	619 m ² 54 m ²	COMMUNE DE SELONCOURT	M. Egidio MUNNIER	parcelle constructible	18 500 €
Acquisition de parcelles boisées DCM20201216-24	"Les Prelottes" "Bas des Prés" "Bas des Prés"	C n° 92 C n° 60 C n° 67	6570 m ² 1153 m ² 1016 m ²	HABITAT RESIDENCES 21	COMMUNE DE SELONCOURT	suite à l'offre de la société	5 000 €

24 VOIX POUR (DONT 1 PROCURATIONS)

5 ABSTENTIONS

(MM. TISSERAND, BEE, MMES GEHIN, WERNY + 1 procuration)

12 - MATERIEL INFORMATIQUE DU PERISCOLAIRE DE L'ECOLE MARCEL LEVIN - DEMANDE DE SUBVENTION CAF

Mme DI VANNI présente ce point.

Il est rappelé au Conseil Municipal le projet d'extension et de rénovation partielle de l'école Marcel Levin.

Une des classes sera destinée aux activités du Service Péricolaire et accueil de loisirs, attenante à la restauration scolaire.

Pour la partie travaux du projet, vous avez autorisé le Maire à solliciter le Département, l'Etat ainsi que la CAF.

Une subvention d'équipement dédié au service peut être demandée à la CAF à la hauteur de 80%. La dépense est estimée à 21 330.49 € H.T. soit 25 596.59 € T.T.C.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Organisme Financier	Dépenses subventionnables en € HT			Taux subvention sur dépense subventionnable	Subventions escomptées	%
						Sur total T.T.C.
CAF DU DOUBS	Acquisition de 3 ordinateurs portables et 1 ordinateur spécifique vidéo	4 114.00	21 330.49	80%	17 064.39 €	
	Ecran interactif	12 495.00				
	1 projecteur, 1 écran de projection, 7 tablettes et 1 imprimante multifonctions	4 721.49				
TOTAL SUBVENTIONS ESCOMPTEES					17 064.39 €	66.67%
MONTANT SOLDE T.T.C. FONDS LIBRES VILLE DE SELONCOURT					8 532.20 €	33.33 %
TOTAL DE L'OPERATION T.T.C.					25 596.59 €	100%

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

13 - DELIBERATION PORTANT MISE EN PLACE DU FORFAIT « MOBILITES DURABLES »

M. BUCHWALDER présente ce point.

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 3261-1 et L. 3261-3-1

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale

Vu l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat.

Article 1 : Objet

Le forfait « mobilités durables » consiste en un remboursement de tout ou partie des frais engagés par les agents publics pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail avec leur vélo mécanique ou à assistance électrique ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage.

Article 2 : Agents concernés

Il est ouvert aux agents titulaires, stagiaires et contractuels, sous réserve pour ces derniers de justifier d'une ancienneté conforme avec les modalités de l'article 3 de la présente délibération.

Article 3 : Conditions

Le nombre minimal d'utilisation du moyen de transport est de 100 jours par an.

Article 4 : Cumul

Le forfait « mobilités durables » n'est pas cumulable avec le versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos.

Il ne peut être attribué aux agents :

- bénéficiant d'un logement de fonction sur leur lieu de travail
- bénéficiant d'un véhicule de fonction
- bénéficiant d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail
- transportés gratuitement par leur employeur

Article 5 : Procédure

L'agent dépose une déclaration sur l'honneur précisant le moyen de transport utilisé au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé.

Article 6 : Montant et versement

Le montant annuel est de 200 €.

Il est versé l'année suivant celle du dépôt de l'attestation sur l'honneur de l'agent.

Le nombre minimal de jours est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent.

Le nombre de jours minimum et le montant du forfait peuvent être modulés selon la durée de présence de l'agent dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé pour les cas suivants :

- Recrutement dans l'année
- Radiation des cadres au cours de l'année
- Placement dans une position autre que celle d'activité pendant une partie de l'année

En cas d'employeurs multiples, la prise en charge du forfait par chacun des employeurs est calculée au prorata du temps travaillé auprès de chacun d'eux.

Article 7 : Contrôle

Le Maire peut contrôler l'utilisation effective du vélo ou du covoiturage déclaré par l'agent.

Article 8 : Exécution

La prise en charge s'applique à compter des déplacements du 1^{er} juillet 2021.

Le versement du forfait en 2022, au titre de 2021, se fera sur la base de 50 trajets, soit 100 € pour un agent à temps complet.

Le Maire et le payeur départemental sont chargés, chacun pour ce qui le concerne de l'exécution de cette décision qui sera transmise au contrôle de légalité de la Sous-préfecture.

Article 9 : Voies et délais de recours

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

M. TISSERAND souhaite connaître le nombre de personnes concernées par cette mesure.

M. BUCHWALDER répond que cela concerne à peu près 5 agents.

M. TISSERAND demande la moyenne kilométrique à effectuer pour bénéficier de cette prime.

M. BUCHWALDER donne la parole à **M. BUHLER**

M. BUHLER dit qu'il y a des agents qui viennent de Seloncourt, d'Hérimoncourt et même de Dampierre-les-Bois.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

14 - MISE EN PLACE DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL
--

M. BUCHWALDER présente ce point.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant sur les Droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et le Décret n° 88.145 du 15 février 1988 "Dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale",
- Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.
- Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 et le code du travail livre 2 titre III relatifs à l'hygiène et à la sécurité au travail,

Monsieur le maire expose la nécessité, pour la Collectivité, de se doter d'un règlement commun s'appliquant à l'ensemble du personnel communal précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services municipaux.

Ce projet de règlement intérieur soumis à l'examen du Comité Technique a pour ambition, sur la base des dispositions encadrant l'activité du personnel communal, de faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière d'organisation du travail, d'hygiène et de sécurité, de règles de vie dans la Collectivité, de gestion du personnel, de discipline, de mise en œuvre du règlement.

Ce règlement sera communiqué à tout agent employé à la Commune de Seloncourt.

M. TISSERAND dit que le maire en tant que responsable du personnel doit se mettre en accord avec les syndicats, c'est pourquoi son groupe s'abstiendra.

M. BUCHWALDER dit qu'il ne comprend pas cette affirmation car le Comité Technique a été consulté sur cette question.

**24 VOIX POUR (DONT 1 PROCURATIONS)
5 ABSTENTIONS
(MM. TISSERAND, BEE, MMES GEHIN, WERNY + 1 procuration)**

15 - DISPOSITIF DE SIGNALEMENT ET DE TRAITEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT SEXUEL OU MORAL ET D'AGISSEMENTS SEXISTES

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle à l'assemblée :

L'article 6 quater A de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 introduit par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, prévoit que les administrations doivent instituer un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés.

Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 précise le contenu du dispositif mis en place dans l'ensemble des administrations. Il prévoit notamment la mise en place de procédures visant à recueillir les signalements desdits actes par les victimes ou les témoins, l'orientation des agents victimes ou témoins vers les services en charge de leur accompagnement et de leur soutien et les procédures d'orientation des mêmes agents vers les autorités compétentes en matière de protection des agents et de traitement des faits signalés. Il précise enfin les exigences d'accessibilité du dispositif de signalement et de respect de la confidentialité ainsi que les modalités de mutualisation du dispositif entre administrations.

L'article 26-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit que les Centres de gestion instituent, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande, le dispositif de signalement prévu.

Le Conseil d'Administration du Centre de gestion, par délibération en date du 16 décembre 2020, a défini les modalités de mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de ses collectivités et établissements publics.

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 6 quater A ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 26-2 ;

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

Vu la délibération 16 décembre 2020 du conseil d'administration du Centre de gestion ;

Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place, au 1er mai 2020, un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes ;

Considérant que le Centre de gestion a mis en place ce dispositif pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande par une décision expresse ;

Considérant qu'il semble opportun, dans un souci d'indépendance et de confidentialité, de confier au Centre de gestion la mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de la commune de SELONCOURT,

Considérant que l'information de cette décision sera transmise au CT et au CHSCT ;

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

**16 - ECLAIRAGE PUBLIC PARKING CENTRE CULTUREL - DEMANDE DE SUBVENTION D.S.I.L.
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DCM20210413-10 DU 13 AVRIL 2021**

M. ROBERT présente ce point.

Dans le cadre des travaux de voirie, la ville souhaite aménager le parking du centre culturel.

Pour l'Eclairage Public de cette opération, vous avez autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'aide du SYDED par délibération du 09 mars 2021, et une subvention à l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) par délibération du 13 avril 2021.

Le plan de financement était basé sur l'estimation des travaux d'Eclairage public, soit :

Montant estimatif d'éclairage public : 8 922.00 € HT soit 10 706.40 € TTC.

L'entreprise HAEFELI SAS a été retenu pour un montant de 8 983.00 € H.T. soit 10 779.60 € T.T.C.

Il convient de régulariser le plan de financement comme suit :

Co-financeurs	Désignation	Calcul de la subvention	Montant	% Sur total T.T.C
SYDED	Lot 04 Eclairage Public	125.00 € par 5 points lumineux	625.00	
ETAT D.S.I.L.		30% de 8 983.00 € H.T.	2 694.90	
TOTAL SUBVENTIONS ESCOMPTEES			3 319.90	30.80%
MONTANT SOLDE T.T.C. FONDS LIBRES VILLE DE SELONCOURT			7 459.70	69.20%
TOTAL DE L'OPERATION T.T.C.			10 779.60	100%

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

**17 - RUE D'AUDINCOURT- ECLAIRAGE PUBLIC ET RESEAU FIBRE OPTIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION D.S.I.L.
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DCM20140413-11**

M. ROBERT présente ce point.

Il rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux rue d'Audincourt sous maîtrise d'ouvrage SYDED vont débuter courant 2021.

Les travaux d'Eclairage public ainsi que la construction d'un réseau Fibre sont à la charge de la maîtrise d'ouvrage de la Ville.

Eclairage Public :

Concernant les travaux d'Eclairage Public, vous avez autorisé Monsieur le Maire à solliciter des subventions :

- au SYDED par délibération du 02 Février 2021,
- à l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) par délibération du 13 avril 2021.

Le plan de financement était basé sur l'estimation des travaux d'Eclairage public, soit

Montant estimatif : 70 920.00 € HT soit 85 104.00 € TTC.

L'entreprise HAEFELI SAS a été retenu pour un montant de 77 950.00 € H.T. soit 93 540.00 € T.T.C.

Le plan de financement demande donc une régularisation.

Construction du réseau Fibre :

Une aide de l'ETAT, dans le cadre de la D.S.I.L. peut également être sollicitée

L'entreprise la mieux disante est HAEFELI SAS pour un montant de 28 375.00 € soit 34 050 € T.T.C.

Il convient de régulariser le plan de financement comme suit et d'inclure également les travaux de construction du réseau Fibre :

Co-financeurs		Dépenses subventionnables en € HT		Taux subvention	Subvention escomptée	%
		Type de travaux	Montant	Sur dépense subventionnable		Sur total T.T.C.
SYDED	Eclairage public	Eclairage Public rue d'Audincourt	43 670.00	25%	10 917.00	
ETAT D.S.I.L.	Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables	Eclairage Public rue d'Audincourt	77 950.00	30%	23 385.00	
ETAT D.S.I.L.	Développement du numérique et de la téléphonie mobile	Construction du réseau Fibre optique	28 375.00	30%	8 512.50	
TOTAL SUBVENTIONS ESCOMPTEES					42 814.50 €	33.56%
MONTANT SOLDE T.T.C. FONDS LIBRES VILLE DE SELONCOURT					84 775.50 €	66.44 %
TOTAL DE L'OPERATION T.T.C.					127 590.00 €	100.00 %

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

**18 - RUE D'AUDINCOURT- DEMANDE DE SUBVENTION PAYS DE MONTBELIARD
AGGLOMERATION**

M. BUCHWALDER informe l'assemblée du retrait de cette délibération de l'ordre du jour pour un complément d'informations.

**19 - ELECTROMOBILITE – TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « MISE EN PLACE
ET ORGANISATION D'UN SERVICE COMPRENANT LA CREATION, L'ENTRETIEN ET
L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET
HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) » AU SYDED**

M. ROBERT présente ce point.

En 2017 et 2018, le SYDED a installé un réseau de 47 bornes de recharge de véhicules électriques dans le département du Doubs. Il était convenu que le SYDED prenne en charge l'entretien, la maintenance et l'itinérance pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020. Le SYDED a proposé la prolongation de ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2021.

Pour autant ce service est fortement déficitaire, les coûts résiduels annuels étant compris entre 3 000 et 4 000€ par borne pour les bornes accélérées et entre 4 000 et 8 000 € par borne pour les bornes rapides.

A partir du 1er janvier 2022, le SYDED propose de retenir une des trois options suivantes pour les communes et les intercommunalités membres :

1. Elles restent propriétaires et reprennent la gestion à leur frais, les bornes sortent alors du contrat SYDED. La gestion, l'itinérance et l'entretien sont à gérer en direct par les collectivités adhérentes.
2. Elles restent propriétaires et confient la gestion, l'itinérance et l'entretien au SYDED par convention. Le SYDED fait une offre « clef en main », avec le contrat de fourniture individualisé à son nom et s'occupe de l'intégralité de la gestion. Le contrat est conclu pour une durée de 4 ans, l'individualisation du compteur est à la charge de la collectivité.
 - Coût pour la collectivité : individualisation du compteur au départ ;
 - Coût annuel de 4 000 € HT/an/borne à verser au SYDED pour une borne accélérée ;
 - Coût annuel de 8 000 € HT/an/borne à verser au SYDED pour une borne rapide.
3. Elles transfèrent leur compétence « Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » au SYDED, qui prend en charge la totalité du fonctionnement, les consommations énergétiques et également les dépenses de gros entretien et de renouvellement. Les recettes d'exploitation resteront acquises au SYDED. Si la commune souhaite mettre en place une politique tarifaire différente de celle du SYDED, cela est possible, mais la différence de coût avec la solution de base fera l'objet d'une refacturation au coût réel. Les installations de bornes nouvelles feront l'objet d'une concertation entre le demandeur et le SYDED. Après avoir réalisé un tour de table des financeurs, le coût restant à charge serait réparti à 50 % entre le SYDED et le demandeur, par le versement d'un fonds de concours par ce dernier.
 - Prise en charge de l'individualisation du compteur par le SYDED ;
 - Coût annuel de 2 000 € HT/an/borne à verser au SYDED pour une borne accélérée ;
 - Coût annuel de 4 000 € HT/an/borne à verser au SYDED pour une borne rapide.

L'option 3, avec le transfert de compétence au SYDED, est plus favorable pour les collectivités car le SYDED financera une partie des coûts sur fonds propres (part à chiffrer précisément suivant le nombre de collectivités qui feront le choix du transfert).

M. BEE souhaite connaître le nombre de recharge qu'il est possible d'effectuer chaque année avec 50 €.

M. ROBERT répond que cela permet d'effectuer 4 ou 5 recharges chaque année.

M. TISSERAND dit que la prise en charge complète par la mairie serait une bonne solution, le risque est de voir mourir cette utilisation. En effet, cette borne est là pour assurer un bon maillage. Même s'il n'y a pas beaucoup d'utilisateurs, cela peut permettre d'inciter à l'utiliser davantage. Il est nécessaire de maintenir l'accès à ces bornes par les badges Freshmile, car cet abonnement va devenir obligatoire pour assurer le

fonctionnement de la borne, ce qui engendrera un coût.

Il dit qu'il est indécis sur cette solution pour assurer la survie de cette borne car à la première panne elle ne sera pas réparée.

M. ROBERT répond qu'il est difficile de faire des prévisions sur le développement de l'électricité. Faire installer des bornes ne garantit pas leur utilisation.

La technique a certes évolué, on peut par exemple recharger son véhicule chez soi. Les véhicules ont plus d'autonomie. Cependant, nous avons un souci concernant le transit avec la Suisse car les Suisses disposent de bornes de recharge plus puissantes. Pour les grands trajets, les bornes ne sont peu voire pas utilisées.

Le fait de payer 2000 € ou 4000 € pour une non-utilisation est dommage, il est préférable d'utiliser cet argent ailleurs.

Mme GEHIN demande si son groupe vote pour l'option 1, s'il sera possible d'effectuer un bilan après une année, notamment de basculer sur un autre système de gestion.

M. TISSERAND indique qu'il serait intéressant de déplacer ces bornes vers la mairie notamment avec l'acquisition d'un véhicule électrique.

M. BUCHWALDER répond que 10 ans auparavant, la mairie disposait d'un véhicule électrique, l'expérience était loin d'être concluante.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

20 - FESTIVAL DE JAZZ « LES 3 TEMPS DU SWING » - CONCERT DU JEUDI 08 JUILLET 2021

Mme CHALOT présente ce point.

Dans le cadre du Festival de Jazz « Les 3 Temps du Swing », il est proposé la représentation du spectacle « Cat & The Mint », le jeudi 08 juillet 2021 à 20H30, Place Ambroise Croizat.

Il est proposé d'approuver le déroulement du concert et les modalités du contrat de cession de droit de représentation de spectacle, établi par l'association ARISTIDE & COMPAGNIE, dont le siège social est situé à 106 Grande Rue – 86130 Jaunay-Marigny représentée par M. Philippe BOUDAUD, Président, et notamment le coût de la prestation, soit 1 620 €, frais de déplacement inclus. L'artiste Cat Lee King transmettra séparément sa facture d'un montant de 300 €.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

21 - FESTIVAL DE JAZZ « LES 3 TEMPS DU SWING » - CONCERT DU VENDREDI 09 JUILLET 2021

Mme CHALOT présente ce point.

Dans le cadre du Festival de Jazz « Les 3 Temps du Swing », il est proposé la représentation du spectacle « Clarinette Marmelade », composé de 4 musiciens, le vendredi 09 juillet 2021 à 20H30 Place Ambroise Croizat.

Il est proposé d'approuver le déroulement du concert et les modalités du contrat de cession de droit de représentation de spectacle, établi par l'association TRADIJAZZ, dont le siège social est situé 66 rue du Bord du Moulin - 50560 GOUVILLE-SUR-MER représentée par M. Gérard GOUPIL, Président, et notamment le coût de la prestation, soit 1 750 €, frais de déplacement inclus.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

22 - FESTIVAL DE JAZZ « LES 3 TEMPS DU SWING » - CONCERT DU SAMEDI 10 JUILLET 2021

Mme CHALOT présente ce point.

Dans le cadre du Festival de Jazz « Les 3 Temps du Swing », il est proposé la représentation du spectacle « Saveurs du Sud Jazz Band », de la chanteuse Gemma ABRIE le samedi 10 juillet 2021 à 20H30, Place Ambroise Croizat.

Il est proposé d'approuver le déroulement du concert et les modalités du contrat de cession de droit de représentation de spectacle, établi par l'association SAVEURS DU SUD, dont le siège social est situé 11 rue Erckmann Chatrian - 68000 Colmar représentée par M. Robert MERIAN, Président, et notamment le coût de la prestation, soit 2 500 €, frais de déplacement inclus.

M. TISSERAND dit qu'il regrette l'abandon du Bruit du Renard.

Mme CHALOT répond que cet abandon est regrettable. Cependant, cet événement réclame un autre type d'organisation que la situation sanitaire ne permet pas d'assurer. Il est nécessaire d'avancer pas à pas.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

23 - AUTORISATION DE VENTE DE DEUX PARCELLES A MME JEANNIN ET A M. GROTTA

M. BUCHWALDER informe l'assemblée du retrait de cette délibération de l'ordre du jour pour un complément d'informations.

24 - CREATION D'UN VERGER DE SAUVEGARDE - DEMANDE DE SUBVENTION

M. PIERGUDI présente ce point.

La ville de Seloncourt souhaite implanter un verger de sauvegarde sur la parcelle communale cadastrée AS 459 sise « Le Criolet » d'une surface de 1 059m².

Des espèces locales et anciennes d'arbres fruitiers ont été sélectionnées pour valoriser le lieu, et préserver la biodiversité.

L'utilisation de produits phytosanitaires sera proscrite, respectant la Charte Franc-Comtoise d'entretien des espaces publics.

L'aspect pédagogique du projet n'est pas oublié. Un panneau explicatif, implanté sur le terrain, permettra aux enfants et aux plus grands de s'informer sur leur environnement proche. Le verger est ainsi naturellement voué à devenir un espace éducatif.

La Région Bourgogne Franche-Comté peut être sollicitée dans le cadre du programme « Verger de sauvegarde 2021 » et peut financer à la hauteur de 70 %.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financier	Dépenses subventionnables en € HT			Taux subvention	Subvention escomptée	%
	Désignation	Montant		Sur dépense subventionnable		Sur total T.T.C.
REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE	Fournitures de 20 arbres et accessoires de plantations	734.54	2 734.54	70%	1 914.18	
	Implantation d'un panneau signalétiques d'information et de valorisation pédagogique	2 000.00				
TOTAL SUBVENTIONS ESCOMPTEES					1 914.18	59.30%
MONTANT SOLDE T.T.C. FONDS LIBRES VILLE DE SELONCOURT					1 313.82	40.70 %
TOTAL DE L'OPERATION T.T.C.					3 228.00 €	100.00 %

M. TISSERAND demande s'il y a une astreinte d'EDF concernant la taille des arbres car à cet endroit il y a une ligne haute tension qui peut s'avérer problématique.

M. PIERGUIDI répond que les arbres ne sont pas très hauts, cela ne posera pas de problème.

M. MIESKE ajoute que ce sont des arbres de demi-tige.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2021

Décisions prises par Monsieur le Maire ou ses Adjoints en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 09 JUIN 2020

Objet Contrat/Marché	Nature	Service Instructeur	Numéro de décision	Avenant		Titulaire mandataire	Désignation du lot	Adresse du titulaire ou du mandataire	Date de signature	Montant T.T.C.
				N°	objet					
AMENAGEMENT DU PARKING ET BORDS DE RIVE DU CENTRE CULTUREL	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2021-04-13-09							
DECLARATION SANS SUITE POUR LES TRAVAUX DE REPIRSE DES BORDS DE RIVES										
AMENAGEMENT DE LA RUE VIETTE	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2021-04-21-10	2	Prolongation de délai de 5 semaines - fin de délai : 28/05/2021	SAS EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE COMTE	LOT 01 V.R.D. - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	134 Avenue de la gare - 21220 GEVREY CHAMBERTIN	21/04/2021	
AMENAGEMENT DE LA RUE VIETTE	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2021-04-21-11	2	Prolongation de délai de 5 semaines - fin de délai : 28/05/2021	SAS ETEPE	LOT 02 ECLAIRAGE PUBLIC	10 Rue de Neusetz - 68440 STEINBRUNN LE HAUT	21/04/2021	
AMENAGEMENT DE LA RUE VIETTE	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2021-04-21-12	2	Prolongation de délai de 5 semaines - fin de délai : 28/05/2021	SAS ALBIZZIA ESPACES VERTS	LOT 03 CREATION D'UNE FONTAINE	1 Chemin de la valivre 25170 RUFFEY LE CHATEAU	21/04/2021	
AMENAGEMENT DE LA RUE VIETTE	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2021-04-21-13	2	Prolongation de délai de 5 semaines - fin de délai : 28/05/2021	PARIZOT LUC	LOT 04 SERRURERIE	26 Rue Manet - Z.I. BECHAMPS - 25230 SELONCOURT	21/04/2021	
AMENAGEMENT DU PARKING ET BORDS DE RIVE DU CENTRE CULTUREL MARCHÉ N°202102	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2021-04-28-14			SAS EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE COMTE	LOT 03 V.R.D.	Agence de Montbéliard 119 Faubourg de Besançon 25200 MONTBELLIARD	26/04/2021	58 193,40 €
AMENAGEMENT DU PARKING ET BORDS DE RIVE DU CENTRE CULTUREL MARCHÉ N°202103	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2021-04-28-15			SAS HAEFELI	LOT 04 ECLAIRAGE PUBLIC	ZA de la Sainne Rue des Berniers 70200 LURE	28/04/2021	10 779,60 €
ECLAIRAGE PUBLIC RUE D'AUDINCOURT MARCHÉ 202104	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2021-04-28-16			SAS HAEFELI	LOT UNIQUE	Rue des Berniers	28/04/2021	93 540,00 €
PROGRAMME DE VOIRIE 2021 MARCHÉ 202105	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2021-05-21-17			SAS EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE COMTE	LOT UNIQUE	Agence de Montbéliard 119 Faubourg de Besançon 25200 MONTBELLIARD	21/05/2021	32 264,86 €

Objet		Service Instructeur	Numéro de décision	Avenant		Titulaire mandataire	Désignation du lot	Adresse du titulaire ou du mandataire	Date de signature	Montant T.T.C.
				N°	objet					
Contrat/Marché	Nature									
AMENAGEMENT DE LA RUE VIETTE	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2021-05-27-18	3	Prolongation de délai jusqu'au 11/06/2021	SAS EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE COMTE	LOT 01 V.R.D. - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	134 Avenue de la gare 21220 GEVREY CHAMBERTIN	27/05/2021	
AMENAGEMENT DE LA RUE VIETTE	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2021-05-27-19	3	Prolongation de délai jusqu'au 11/06/2021	SAS ETPE	LOT 02 ECLAIRAGE PUBLIC	10 Rue de Neusetz - 68440 STEINBRUNN LE HAUT	27/05/2021	
AMENAGEMENT DE LA RUE VIETTE	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2021-05-27-20	3	Prolongation de délai jusqu'au 11/06/2021	SAS ALBIZZIA ESPACES VERTS	LOT 03 CREATION D'UNE FONTAINE	1 Chemin de la valvre 25170 RUFFEY LE CHATEAU	27/05/2021	
AMENAGEMENT DE LA RUE VIETTE	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2021-05-27-21	3	Prolongation de délai jusqu'au 11/06/2021	PARIZOT LUC	LOT 04 SERRURERIE	26 Rue Manet Z.I. BECHAMPS 25230 SELONCOURT	27/05/2021	

ARRETES DU MAIRE

<i>N° D'ACTE</i>	<i>MOIS</i>	<i>JOUR</i>	<i>OBJET</i>
ARR2021-04-06-37	4	6	Arrêté de travaux CIRCET - déploiement fibre - rue de la Pâle / rue des prés
ARR2021-04-07-38	4	7	Arrêté modifiant la zone bleue rue du château d'eau - annule et remplace ARR2019-12-05-185
ARR2021-04-08-39	4	8	Arrêté de travaux Ets ERT Technologie - fouille sur trottoir - 14 rue Parrot
ARR2021-04-12-40	4	12	Arrêté de réglementation Parc de la Panse
ARR2021-04-13-41	4	13	Arrêté de travaux Ets ERT Technologie - ouverture de chambre pour raccordement SFR
ARR2021-04-15-42	4	15	Arrêté de travaux - CIRCET - Réparation conduite Télécom - rue Eugène Delacroix
ARR2021-04-15-43	4	15	Arrêté portant sur l'utilisation du véhicule de service BD-296-QF
ARR2021-04-15-44	4	15	Arrêté portant sur l'utilisation du véhicule de service AD-353-FD
ARR2021-04-15-45	4	15	Arrêté portant sur l'utilisation du véhicule de service CZ-678-CF
ARR2021-04-15-46	4	15	Arrêté travaux Eurovia - Aménagement rue Viette - rue du Presbytère
ARR2021-04-15-47	4	15	Arrêté portant sur l'utilisation du véhicule de service police municipale - EN-181-EM
ARR2021-04-16-48	4	16	Arrêté portant sur l'utilisation du véhicule de service astreinte technique - AJ-891-HF
ARR2021-04-16-49	4	16	Arrêté portant sur l'utilisation du véhicule de service Pascal BARRET - EM-243-XE
ARR2021-04-19-50	4	19	Arrêté de travaux ERT technologie - rue du Centre
ARR2021-04-27-51	4	27	Arrêté municipal permanent réglementant la circulation au droit des chantiers
ARR2021-04-30-52	4	30	Arrêté de délégation du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier "entrée de ville"
ARR2021-05-03-53	5	3	Arrêté interdisant le stationnement sur les espaces verts sur l'ensemble du domaine communal
ARR2021-05-04-54	5	4	Arrêté marché aux fleurs 15 mai 2021 place Croizat
ARR2021-05-05-55	5	5	Arrêté de travaux CIRCET - réparation aiguillage conduites télécom
ARR2021-05-05-56	5	5	Arrêté implantation d'un panneau stop type A.B 4 intersection rue Viette et rue de la Pâle
ARR2021-05-06-57	5	6	Arrêté de travaux ERT technologie - rue de Berne
ARR2021-05-06-58	5	6	Arrêté de travaux CIRCET - implantation de poteaux rue des Minimes - Longeraies - Acacias
ARR2021-05-12-59	5	12	Arrêté de travaux Orange - rue de Dasle - rue Paupin
ARR2021-05-12-60	5	12	Arrêté de travaux EIMI - 2 rue du Centre - raccordement compteur électrique
ARR2021-05-19-61	5	19	Arrêté de travaux STIEFVATER - 43 rue du Général Leclerc - terrassement GRDF
ARR2021-05-19-62	5	19	Arrêté de travaux TP COURTOT 6 - 34 rue de Berne
ARR2021-05-20-63	5	20	Arrêté de travaux CIRCET - 49 rue de Vandoncourt - Réhausse chambre Télécom sur trottoir

QUESTION ORALE

1/ Question concernant les arrêtés du maire.

M. TISSERAND souhaite que le contenu des arrêtés soit accessible sur le site internet de la ville. En effet, il est difficile d'avoir une idée du contenu des arrêtés avec les libellés.

M. BUCHWALDER dit que l'essentiel des arrêtés sont des arrêtés de travaux, d'autorisation de buvette, donc relativement peu importants. Par ailleurs, les arrêtés sont affichés.

M. BUCHWALDER donne la parole à **M. BUHLER**

M. BUHLER dit que tous les services qui prennent des arrêtés doivent les envoyer au service communication, il y aura forcément des manquements. Il sera nécessaire qu'un automatisme s'instaure. Il faudrait par ailleurs les transmettre via un scan.

M. TISSERAND dit qu'il n'est pas nécessaire de les scanner. Il est possible de faire un résumé de chaque arrêté.

M. BUCHWALDER répond que c'est une tâche fastidieuse qui représente énormément de travail. Les arrêtés sont de toute façon affichés et sont mis à disposition.

M. LANUSSE CAZALE propose de faire ce résumé seulement pour certains arrêtés, notamment pour les arrêtés de changement de circulation ou de travaux.

M. BUHLER dit que des arrêtés permanents sont déjà sur le site internet, notamment les arrêtés sur le bruit. Cependant, s'agissant des arrêtés concernant l'installation de la fibre, il y en a 5 toutes les semaines, ce qui représente beaucoup.

M. BEE pose une question à **M. ROBERT**

M. BEE dit qu'il y a un souci avec l'opérateur Orange concernant l'enfouissement des réseaux rue Viète. Les travaux ne sont pas terminés, les enrobés sont faits, il souhaite savoir ce qu'il en sera des réseaux télécom sur les supports, il souhaite savoir comment techniquement cela pourra se réaliser.

M. BUCHWALDER dit que malgré les relances, le dossier n'avance pas.

M. ROBERT répond que l'entreprise qui a déployé la fibre a tiré les câbles sur les poteaux plutôt que de les tirer dans les fourreaux. Le travail a été fait, les câbles sont enterrés.

INFORMATIONS

Mme PAICHEUR indique que le CCAS a mis en place une Charte Seloncourt voisins et solidaires. Pour ce faire, un groupe de travail a été constitué avec Mme MAUFFREY, M. BEE et le personnel du CCAS. Un appel a été effectué via les réseaux sociaux, les journaux, le tableau d'affichage et un article va paraître sur seloncourt.fr

Au total, 8 chartes ont été signées par des seloncourtois qui vont s'engager pour certaines actions. Cela consiste à du petit dépannage, à effectuer les courses, l'aide aux devoirs, promener les animaux de compagnie etc.

M. BUCHWALDER informe l'assemblée de la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra **mardi 28 septembre 2021 à 18H30.**

Fin de séance à 20h40

Le Secrétaire de Séance

Françoise PAICHEUR